

Informations pratiques

Lieu : **Epinay-sur-Seine**

Date : **19 juillet 2023**

Sujet(s) débattu(s) :

Technologies alternatives

Prévention à la source

Coût du projet, montage financier

Nombre de participant.e.s : **14**

Nom et adresse mail du ou de la référent.e pour le groupe :

eaupublique.epinaysurseine@gmail.com

Les points sur lesquels nous sommes tombés d'accord

Avis défavorable sur le projet d'osmose inverse basse pression (ou filtration membranaire) du SEDIF. Les participants souhaiteraient que ce projet n'aboutisse pas. Les raisons principales de l'opposition au projet reprennent les arguments de la plupart des associations et des régies publiques de l'eau franciliennes, à savoir :

- **le coût très élevé du projet financé exclusivement par les usagers qui paieront la facture d'eau ;**
- **le coût du projet paraît sous-estimé car il ne prend pas en compte l'inflation, les taux d'intérêt des emprunts, la hausse du coût de l'électricité, l'amortissement du renouvellement des membranes (5 millions d'euros par an sur 33 ans)**
- **la consommation énergétique très importante de l'OIBP**
- **l'inversion du principe pollueur-payeur en principe pollué-payé : les usagers paieront pour les pollutions d'acteurs économiques (agricoles et industriels) qui eux n'auront rien à payer au SEDIF ;**



- le rejet du concentrat qui polluera les cours d'eau de manière significative et dégradera la biodiversité, et ce d'autant plus avec la baisse du débit d'étiage prévue en raison du changement climatique ;
- la quasi-absence de politique de prévention des pollutions à la source qu'envisage le SEDIF, alors que Eau de Paris le réalise et que l'agence de l'eau Seine-Normandie le recommande ;
- le caractère anti-coopératif de la démarche du SEDIF vis-à-vis des autres autorités organisatrices : le projet a été lancé sans négociation avec les autres autorités organisatrices, le rejet du concentrat pourrait contraindre à modifier le processus de traitement de celles dont les prises d'eau se situent en aval des rejets du SEDIF ;
- l'absence de besoin de décarbonatation et de retrait du chlore dans l'eau. Ces deux points ne sont pas jugés prioritaires par les personnes interrogées par l'enquête Médiamétrie commandée par le SEDIF. Le calcaire s'enlève facilement des appareils électroménagers avec du vinaigre de ménage. Le chlore s'évapore rapidement de l'eau potable. L'étude In extenso semble surestimer le changement de comportement (consommation supplémentaire d'eau du robinet) induit par l'OIBP. Pour qu'un changement de comportement ait lieu, il faut que les usagers aient une connaissance plus détaillée des enjeux, donc des campagnes d'information massives.

Ces arguments ont été développés dans d'autres contributions et prises de parole durant les réunions publiques, donc déjà consignées. Aussi, ce compte-rendu ne les détaillera pas davantage.

D'autres points ont été soulevés.

1. Incertitude sur la concentration de PFAS dans l'eau

La concentration réglementaire maximale des PFAS ("somme des PFAS" qui additionne les concentrations de 20 molécules) dans l'Oise (donc avant traitement) est de 0,0954 µg/L d'après le « Forever pollution Project » (enquête journalistique de grande ampleur). La somme PFAS sera de 0,1 µg/L dans l'eau potable en janvier 2026. L'usine de Méry-sur-Oise fournit l'eau à 880 000 habitants dans le Val d'Oise et en Seine-Saint-Denis (Epinay-sur-Seine, Villetaneuse). Or, le SEDIF affirme dans son dossier que « les PFAS ne sont actuellement pas retenus par les traitements mis en œuvre sur [ses] usines ».

2. L'existence de traitements des micropolluants alternatifs à l'OIBP

Des procédés classiques de traitement de l'eau peuvent, avec plus ou moins de réussite, séparer les PFAS de l'eau : charbons actifs, la résine échangeuse d'ions. D'autres techniques d'adsorption classiques : flocculants industriels, la production de mousse, l'ozo-fractionnement. Par ailleurs, de nombreuses recherches sont en cours pour rompre la liaison fluor/carbone (à l'origine des PFAS), afin de les dégrader : plasma thermique ou non thermique, avec la



défluoration par réduction photo-activée, la photocatalyse, la sonolyse, l'électro-oxydation etc...

Pour des raisons de coûts, d'efficacité énergétique, d'efficacité de traitement, de matières disponibles, un consensus scientifique semble émerger en faveur des processus hybrides, mêlant une technologie de séparation des PFAS de l'eau et une technologie de destruction des PFAS.

3. Une tarification qui repose presque exclusivement sur les habitants

C'est l'utilisateur domestique qui paie essentiellement les redevances aux agences de l'eau, de l'ordre de 90% dans le bassin Seine Normandie. Or, le SEDIF envisage d'augmenter le tarif de la facture d'eau de 30 à 40 centimes d'euros du mètre cube, pour financer l'amortissement et l'exploitation de la filière OIBP. Le SEDIF pourrait envisager une tarification plus progressive, supprimer la tarification dégressive pour les grands consommateurs et instaurer différenciée selon les usages.

D. Un montage financier qui complique la création d'une régie publique de l'eau

Le montage financier risque d'endetter le SEDIF très fortement à la fin de la concession envers le concessionnaire - à un tel niveau que cette dette pourrait empêcher de réaliser d'autres investissements ou choisir d'autres modes de gestion, comme la gestion publique à l'avenir.

Les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord

Aucun



Les questions qu'on aimerait poser

Pourquoi les consommateurs devraient-ils payer la pollution générée par des industriels et des pratiques agricoles non conforme avec les limites planétaires ?

Si l'on tient compte du changement climatique, comment peut-on dire qu'en période d'étiage accru, on va relarguer des polluants perpétuels en grandes concentrations dans nos rivières ?

Quid de la biodiversité avec le rejet du concentrat ?

Quel est le taux de PFAS dans l'eau potable distribuée par le SEDIF, notamment pour les usagers desservis par l'usine de Méry-sur-Oise ?

En cas de risque de dépassement des futurs seuils réglementaires, pourquoi le SEDIF ne choisit-il pas des options qui amélioreraient la qualité de l'eau plus rapidement que l'OIBP (qui entrera en service au mieux en 2032) comme l'achat d'eau en gros, le remplacement plus régulier des membranes de nanofiltration, le renouvellement et la régénération des charbons actifs ?

Le SEDIF a-t-il envisagé l'ensemble des technologies existantes ou en cours de recherche et développement ? Si non, pourquoi ? Si oui, pourquoi ne pas réaliser une comparaison exhaustive des avantages et des inconvénients dans le dossier transmis à la CNDP ?

A combien le SEDIF sera-t-il endetté exactement à la fin des 12 ans de concession, en tenant compte de l'inflation, du coût de la dette ?

Quel est l'état des canalisations ?

Existe-t-il des éventuels risques sanitaires que posent des canalisations construites avec des matériaux dangereux : l'amiante, le plomb ?

Y-a-t-il une dispersion éventuelle de microplastiques dans l'eau avec les canalisations construites avec des matières plastiques ?

Les membranes seront-elles produites en France, même si les fabricants sont américains ou japonais ?



Des remarques complémentaires ?

Les participants s'accordent pour défendre un modèle alternatif à l'OIBP qui prendrait la forme suivante :

- ne pas faire le projet d'OIBP ;
- engager une politique de prévention des pollutions agricoles et industrielles ambitieuse, utilisant différents leviers : législatifs et réglementaires, recours juridiques contre les autorisations environnementales, procédures judiciaires contre des industriels rejetant beaucoup de PFAS, le traitement des PFAS par les industriels avant rejet dans les cours d'eau, plans d'actions concertés pour protéger les aires d'alimentation de captage, partenariats, subventions et paiements pour services environnementaux avec les agriculteurs ;
- favoriser une forme de sobriété industrielle dans les techniques de traitement de l'eau choisis ;
- contribuer aux recherches sur les PFAS et les techniques de dégradation des PFAS ;
- modifier la tarification de l'eau : assurer les premiers mètres cubes d'eau gratuits, organiser après cette tranche de gratuité une tarification progressive, supprimer la tarification dégressive et enfin organiser une tarification différenciée selon les usages pour que les acteurs économiques qui consomment beaucoup d'eau paient l'eau plus cher.

